

exclus, par un ostracisme plus égoïste que systématique, de toute participation aux pouvoirs publics, les légitimistes assistaient dans une attente inquiète et curieuse au travail de cette jeune monarchie, produit informe d'une assemblée incompétente et d'une charte *bâclée*, qui n'avait pour elle ni l'expression librement formulée du vœu national, ni la légitimité héréditaire ; à cette lutte du fait contre le droit, de l'événement contre le principe. Ils se demandaient quelle sécurité pourrait naître d'un ordre de choses « où les droits les plus légitimes étaient foulés aux pieds, où tant d'intérêts se trouvaient compromis ou menacés, où l'anarchie était dans les opinions et la foi du serment ouvertement violée, » et prédisaient hautement que, « quelle que fût l'habileté des hommes d'Etat, quelles que fussent la bienveillance et la sagesse des pouvoirs institués, ils ne pourraient lutter contre tant de principes de dissolution (1). »

Le premier soin de Louis-Philippe en montant sur le trône avait été de charger M. Laffitte de la formation d'un ministère : œuvre difficile en présence des nombreux aspirants que la victoire de juillet avait fait surgir dans toutes les nuances de l'opinion libérale. Après deux jours de négociations, le nouveau conseil se composa, le 11 août, de MM. Dupont de l'Eure, Guizot, le général Gérard, le duc de Broglie, Molé, le baron Louis et le général Sébastiani. M. Laffitte n'avait consenti à y entrer que comme simple membre ; MM. Périer, Dupin et Bignon en faisaient partie au même titre. Plusieurs promotions importantes eurent lieu en même temps. M. Dupin aîné fut nommé procureur-général à la Cour de cassation ; MM. Thiers et Mignet entrèrent au conseil d'Etat. M. Barrot fut appelé à la préfecture de la Seine, et le général La Fayette, que le roi ne dédaignait pas de nommer

(1) *Gazette de France* du 7 août 1830.